CL/DV.

MINICIERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction du Gaz, de l'Electricité et du Charbon

PARIS, le 13 Mai 1974. 24, rue de l'Université - PARIS 7ème

Service des Affaires Administratives et Sociales

Le Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat

ler Bureau

DECISION ENN. 74-5.

- à MM. les ingénieurs en chef des ponts et chaussées chargés des circonscriptions électriques,
  - les chefs des arrondissements minéralogiques,
  - les directeurs départementaux de l'équipement chargés du contrôle des D.E.E.

Objet: Application des dispositions du statut national du personnel des industries électriques et gazières au personnel des entreprises et exploitations exclues de la nationalisation ou non transférées.

> Les décisions de MM. les directeurs généraux d'"Electricité de France" et de "Gaz de France", les circulaires et les notes de la direction du personnel d'"Electricité de France" et de "Gaz de France", ci-dessous énumérées ont été diffusées dans les conditions habituelles auprès des entreprises électriques et gazières exclues de la nationalisation ou non transférées :

- décision N. 74-17 du 20 mars 1974 ;
- circulaire N. 74-18 du ler avril 1974;
- décision N. 74-19 (Pers. 629) du 17 avril 1974;
- circulaire N. 74-20 du 26 avril 1974 ; V
- circulaire N. 74-21 du 26 avril 1974; × circulaire N. 74-23 du 2 mai 1974; ×
- note DP. 33-90 du 22 mars 1974 ; /
- rote DP. 31-45 du 3 avril 1974 ; /
- note DP. 35-59 du 5 avril 1974;
- note DP. 31-47 du 18 avril 1974 ; /
- note DP. 33-93 du 29 avril 1974 :/
- note DP. 31-50 du 29 avril 1974.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les décisions, les circulaires et les notes susvisées sont applicables aux agents des entreprises et exploitations électriques ou gazières non nationalisées qui sont soumises à l'application du statut national et je vous prie de bien vouloir notifier la présente décision aux entreprises et exploitations non nationalisées qui relèvent de votre contrôle.

> Pour le Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, Le Directeur du Gaz, de l'Electricité et du Charbon,

> > M. LEGRAND.